

Catégorie : C

Cadre d'emploi : Agent de police municipale

Fonction : Agent-e de police municipale en équipe soirée « Maître-chien »

RI : 20% TB + IAT Soirée Maître-chien

NBI : 15 pts

Référence à rappeler : IE – 0611

Date limite d'envoi des candidatures : dimanche 6 décembre 2020

Contexte : Au sein de l'équipe de soirée de la police municipale de la Ville de Grenoble, sous l'autorité du responsable de l'équipe de Soirée ou de son adjoint, vous exercerez des missions nécessaires à la régulation de la vie nocturne, conformément aux nouvelles dispositions légales et réglementaires ainsi que des missions en lien avec le Centre opérationnel de commandement et de supervision (COCS)

Missions

Régulation de la vie nocturne

- » Assurer la prévention en matière de maintien du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publique.
- » Appliquer les pouvoirs de police du maire, notamment concernant les nuisances sonores, l'occupation du domaine public et le respect de la réglementation sur la vente d'alcool à emporter.
- » Faire respecter par les usagers la charte de la vie nocturne.
- » Utiliser les moyens techniques mis à disposition (radio, caméra individuelle, vidéo-protection, cinémomètre, éthylotest, PVE)
- » Assurer la police de stationnement (mise en fourrière, verbalisation du stationnement anarchique)
- » Surveiller les manifestations et les festivités.
- » Etablir une relation de proximité avec la population.
- » Rédiger des rapports et procès-verbaux.
- » Intervenir avec le chien en assistance des policiers municipaux
- » Respect de la doctrine d'emploi du chien

Centre opérationnel de commandement et de supervision (COCS)

- » Répondre, trier et gérer les appels téléphoniques (administrés, CICD-BADR-Mairie-etc.) et radios.
- » Rédaction des mains courantes en lien avec ces appels téléphoniques.
- » Prioriser les interventions et les attribuer aux équipages.
- » Effectuer le suivi de ces interventions et servir d'interface aux agents pour leurs besoins (assistance services extérieurs, CR OPJ ...)
- » Retranscrire l'action des équipages engagés à la demande du COCS
- » Effectuer les comptes rendus utiles à la hiérarchie
- » Utiliser la vidéo protection (aide à la décision, sécurisation des interventions...).
- » Effectuer la vidéo protection des individus et des sites à la demande de la hiérarchie.
- » Présence au Centre d'information et commandement départemental (CICD) de la Police nationale sur demande de la hiérarchie

Profil

- » Vous êtes propriétaire d'un chien éduqué aux métiers de la sécurité
- » Vous avez une bonne connaissance de la réglementation en vigueur.
- » Vous avez le sens du contact avec la population et le sens du service public.
- » Vous êtes doté d'un bon sens de l'observation.
- » Vous êtes en capacité de travailler en équipe.
- » Vous faites preuve de discrétion, de rigueur, d'autorité et de maîtrise de vous-même.
- » Une excellente condition physique et de l'endurance sont indispensables.
- » Vous êtes apte à porter de l'armement de catégorie B et D.
- » Vous maîtrisez l'ensemble des outils et logiciels (Code de la Route, Code de la déontologie, code pénal, pouvoirs de police du Maire, LOGITUD, PVE)
- » Vous êtes titulaire du permis B.

Conditions de travail

Lieu d'exercice : sur l'ensemble de la commune

Patrouilles : réalisées en véhicule, vélo de service ou en pédestre selon les nécessités de service

Horaires : Temps complet 35h - cycle de 8 semaines

- Horaires du lundi au dimanche selon planning
- 18h30 – 3h30 du matin toute l'année (1 prise anticipée par cycle début à 17h30)
- 1 dimanche travaillé toutes les 8 semaines (12h30-21h30)
- Horaires pouvant être modifiés en fonction des nécessités de service

Contraintes physiques : station debout prolongée, aptitude sport de combat, aptitude à travailler en extérieur quelles que soient les conditions météorologiques, aptitude physique afin de répondre aux obligations de formations de la filière police municipale, port de l'armement.

Port de charges lourdes : ponctuel

Obligations vestimentaires : port de tenue de policier municipal, gilet pare-balles, casque, bouclier

Travail en équipe : majoritairement

Contact avec le public

Conditions physiques particulières : aptitude physique afin de répondre aux obligations de formations de la filière police municipale

Armement de catégorie B : aérosol incapacitant ou lacrymogène, pistolet à impulsion électrique

Armement de catégorie D : bâton de protection télescopique ; bâton de protection et de défense à poignée latérale

**Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez prendre contact avec Jérôme LAMAIN,
Responsable opérationnel, Tél : 04.76.86.55.39**

